

# Biodiversité

## Biodiversité

Ici et là, à Beautiran, des actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ont été mises en œuvre.

L'adhésion à la charte Natura 2000 a été ainsi renouvelée. Elle concerne d'une part le bocage côté Garonne et d'autre part, les bords du Gât-Mort. Elle est constituée d'engagements et de recommandations qui visent à préserver les espèces et les habitats naturels et bénéficie, pour sa gestion, du soutien de la communauté de communes.

A la demande de la municipalité, et « **compte tenu de leurs qualités écologiques et paysagères** », les parcelles communales situées en lisière du chemin rural Honoré-Bernard (Route des Palus) et constituées de prairies et de bois ont été intégrées au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Gironde. « **Ces espaces, qu'il est nécessaire de préserver et de transmettre, font donc l'objet d'une attention particulière des services du Département** », précise Jean-Louis Schmitz, conseiller municipal délégué en charge de l'Environnement et du développement durable.

Dans le même temps, la gestion différenciée des espaces verts communaux se met progressivement en place. Elle est la conséquence directe de l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires et s'appuie sur une gestion écologique des parcelles : tonte différenciée, végétalisation, fleurissement et fauchage tardif.

Cette action bénéficie des conseils et de l'accompagnement de







**Vous avez une question concernant la biodiversité ?**

Envoyez un message à [environnement@mairie-beautiran.fr](mailto:environnement@mairie-beautiran.fr).

[Promenades](#)

[Environnement](#)